



LA MUNICIPALITE

Ollon, le 15 mai 2023 / YV/sv

**Réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée
le 15 décembre 2022 par
Mme la Conseillère communale Catherine FLÜTSCH (Les Vert·e·s)
intitulée « Quelles ambitions climatiques pour Ollon »**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité à l'avantage de vous communiquer ci-après les réponses aux questions posées lors du Conseil Communal du 15 décembre 2022 par Mme FLÜTSCH, pour le groupe « Les Vert·e·s d'Ollon », soit :

Quel(s) autre(s) projet(s) ambitieux la Commune d'Ollon pourrait-elle imaginer pour continuer de participer à la lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences ?

Réponse : La Commune a engagé des contacts avec différents partenaires pour étudier la mise en place de réseaux de chaleur tant à Ollon, qu'à Villars.

La SATOM n'exclut pas d'alimenter de gros consommateurs à Ollon (collège de Perrosalle, dépôt du Bruet, éventuellement le centre du village), en fonction du tracé qui permettra de réaliser une connexion entre ses infrastructures et Aigle.

A Villars, un projet de chauffage à distance est en cours avec Romande Energie SA. Celui-ci est bien avancé et il devrait fournir de l'énergie tant pour des bâtiments publics que privés (PPE, hôtels, écoles privées, etc..) avec, en majorité, du bois issu des forêts situées sur la Commune.

Plan de mobilité, perméabilité des parkings publics et privés, mise à disposition de toits communaux pour accueillir des panneaux solaires, réflexion quant à la création de « fermes solaires », encouragement à l'utilisation des transports publics, toutes améliorations énergétiques du Centre des Sports de Villars, assainissement énergétique des bâtiments de Perrosalle, privilégier le bois local pour toutes les constructions communales sont également envisagés ou en cours d'étude.

Est-ce que la Commune d'Ollon va se doter d'un-e délégué-e à l'énergie, au développement durable et au climat comme ses voisins de Bex et d'Aigle ?

Réponse : La Municipalité ne souhaite pas pour l'instant engager un-e collaborateur-trice spécifiquement dédié-e au développement durable et au climat.

Une Commission « Développement durable » (ci-après : Commission DD) existe depuis 2012. Celle-ci est composée de membres de l'Exécutif ainsi que de Chefs et Responsables de Services. Elle se réunit au minimum 4 fois par année et les aspects environnementaux concrets et communaux y sont abordés et suivis.

Chaque réunion fait l'objet d'un PV qui est ensuite validé au cours d'une séance municipale, puis mis en œuvre par les différents services.

./.

Quels scénarios économiques, sociaux et écologiques la Commune a-t-elle prévu si la température augmentait de 1,5°, 2° ou même plus ? Notre commune aura-t-elle des solutions pour rester résiliente et s'assurer que ses habitants soient protégés physiquement, socialement et économiquement contre les effets du dérèglement climatique ?

Réponse : L'Exécutif comprend bien l'inquiétude que peut susciter une accélération du réchauffement climatique. Toutefois, notre Commune n'a pas la capacité à elle seule de répondre de manière concrète à un défi qui dépasse largement les frontières de notre pays.

Les actions entreprises seront dictées par les Autorités fédérales puis cantonales, la Commune étant finalement l'interlocuteur direct avec la population.

Et finalement, est-ce que nous aurons enfin, à Ollon aussi, un Plan Climat qui nous permettra de mettre en œuvre des actions concrètes et coordonnées, de planifier et chiffrer les objectifs climatiques que nous souhaitons atteindre à courts, moyens et longs termes ?

Réponse : Un Plan Energie et Climat Communal (PECC) n'est pas souhaité. En effet, sous l'impulsion de la Commission DD, divers rapports ont été réalisés, notamment un Plan directeur communal des énergies.

La Municipalité considère que la Commission DD est un bon outil de pilotage.

A l'interne, un rapport sur les objectifs atteints par la Commune a été réalisé. Il reprend les 22 thématiques que l'on peut retrouver dans un PECC, d'où les raisons de ne pas commander d'étude auprès d'un bureau externe.

A préciser que ces documents, sont évolutifs et disponibles sur le site internet de la Commune.

Il faut noter que depuis des années une vision durable et pérenne est intégrée tant aux projets qu'à l'entretien de nos infrastructures.

- Remplacement progressif des luminaires conventionnels par de l'éclairage LED, modulable.
- Réduction de la durée de l'éclairage public (février 2021).
- Remplacement des fenêtres sur plusieurs bâtiments communaux.
- Utilisation du bois communal dans le cadre de l'extension des infrastructures à Perrosalle.
- Des projets de plantation d'arbres en milieu urbain sont en cours afin de créer des îlots de fraîcheur.
- Le Service des forêts s'attèle déjà à adapter la sylviculture afin de rendre les forêts résilientes.
- Quant au Service des eaux, il a à cœur de maintenir la préservation de l'eau des sources communales et sa distribution, en particulier dans les nombreuses fontaines disséminées sur le territoire.

L'Exécutif est bien conscient des enjeux climatiques à venir et est convaincu que ce sont les sommes d'actions collectives et la responsabilité individuelle qui permettront de contribuer, chacun à sa manière, à l'effort national en matière de lutte pour le climat.

Il sait également que les projets de grande envergure auront plus de visibilité au sein de la population et leur réalisation reste une priorité.

Le Collège municipal rappelle aux Conseillers que 20 % de l'énergie consommée sur l'ensemble du territoire boyard est produite par les infrastructures communales (turbinage, photovoltaïque, couplage chaleur-force).

L'objectif fixé par l'Autorité dans son programme de législature d'atteindre la neutralité carbone pour les bâtiments et Services communaux est proche d'être réalisée. Le dernier effort consistant à modifier les installations de chauffage au mazout et le remplacement de la plupart des véhicules à moteurs thermiques.

La Municipalité ne manquera pas d'informer votre Conseil de l'évolution des différents projets en lien au développement durable et climat.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

La Municipalité